

Paris, le 30 novembre 2017

**Régis METZGER**  
**Arnaud MALAISÉ**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

La création de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) pour les enseignants du premier degré ainsi que son augmentation ont participé d'une première prise en compte du déclassé salarial des professeurs des écoles. L'objectif était également d'aligner le montant de cette indemnité, comme ses modalités de versement, sur la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves des professeurs du second degré. En effet, elle est versée à tous les « personnels enseignants du second degré exerçant dans les établissements scolaires du second degré ou affectés au CNED » décret n° 93-55 du 15 janvier 1993.

Cependant cette reconnaissance de l'investissement des enseignants du premier degré ne concerne pas la totalité des enseignants, une partie d'entre eux en est partiellement ou totalement exclue. Du fait de la suppression d'une indemnité et son remplacement par l'ISAE, une partie des enseignants de SEGPA, EREA ou ULIS collège vont perdre annuellement plusieurs centaines d'euros. Les enseignants référents handicap, également, ne bénéficient pas d'une revalorisation à la même hauteur que l'ensemble des enseignants du premier degré.

D'autres enseignants, du fait d'un exercice en service partagé comme les PEMF ne perçoivent pas la totalité de l'indemnité alors qu'ils ont la pleine responsabilité de leur classe. Quant aux secrétaires de CDOEA, aux enseignants mis à disposition des MDPH, ceux exerçant en milieu pénitentiaire, en classe relais ou en centre éducatif fermé, ceux affectés au CNED, en ERDP, au CRDP ou dans le réseau Canopé, les enseignants en PACD et PALD, les coordonnateurs REP, les conseillers pédagogiques..., ils ne la perçoivent pas.

Quelle injustice pour des agents de l'État qui au quotidien s'investissent pour la réussite des élèves !

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de permettre à l'ensemble des professeurs des écoles et des instituteurs de bénéficier de cette revalorisation de 1 200 Euros.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU

